

Gy, mai 2008

Info@malrie-gy.ch

Tél. 022.759.15.33

Fax 022.759.13.65

Heures d'ouverture

Jeu de 17h00 à 19h00



COMMUNE DE GY

Informations diverses

SEANCE D'INFORMATION PUBLIQUE

Dans le cadre du projet « GYVI » pour la construction de logements, de locaux communaux, d'un parking souterrain et d'une place de village sur les parcelles situées à l'entrée de notre village, nous avons le plaisir de vous inviter à venir découvrir l'état d'avancement du projet lors d'une réunion publique en présence des architectes mandataires, le

Mercredi 4 juin 2008 – 20 h. à la salle communale

Cette rencontre sera suivie d'une verrée offerte par la commune. Nous espérons avoir l'occasion de vous rencontrer nombreux pour vous présenter ce projet d'importance pour notre commune.

Venez faire la fête à Christine

Eh oui, il fallait que cela arrive une fois, et la réorganisation de l'enseignement primaire en est la cause.

Christine JACQUES DREZEN, enseignante à Gy depuis 12 années va quitter notre école pour relever un nouveau défi en devenant directrice d'un autre établissement scolaire dès la prochaine rentrée.

Afin de marquer ce départ dignement, la commune de Gy a le plaisir de tous vous inviter à une petite fête en son honneur pour la remercier de son engagement en faveur des enfants de notre école, le

Vendredi 13 juin 2008 à 18h00

sous les tilleuls

(au pavillon provisoire de l'école en cas de mauvais temps)

Venez nombreux.



VOGUE DE GY

Nous avons le plaisir de vous informer que la Vogue de Gy aura lieu le

SAMEDI 31 MAI 2008

Ce grand moment de convivialité entraîne quelques dispositions liées à la circulation dans notre village à savoir :

- * La circulation dans le centre du village de Gy sera interdite pour tous les véhicules le samedi 31 mai dès 8h00.
- * Le terminus du bus A sera déplacé au giratoire pour toute la journée.

Nous vous remercions de prendre note de ces aménagements et nous nous réjouissons de vous croiser lors de cette fête villageoise.

Tournez svp 



COURS THEORIQUE DESTINE AUX NOUVEAUX ACQUEREURS DE CHIENS

La modification entrée en vigueur au 31 juillet 2007 de la Loi sur les conditions d'élevage, d'éducation et de détention des chiens du 1er octobre 2003 (M 3 45), stipule en son article 7 alinéa 3 :

A partir de l'entrée en vigueur de la loi, tout acquéreur de chien doit avoir suivi avec succès un cours théorique sur la détention des chiens et la manière de les traiter, dûment attesté par un éducateur canin agréé par le département.

Par ailleurs, aux articles 7 et 8 du règlement d'application de cette loi (M 3 45.01), il est établi que :
Le cours doit être suivi par le nouvel acquéreur dans les douze mois suivant l'acquisition de son animal.

Il s'agit notamment d'inculquer des bases de connaissance et de motivation aux personnes faisant l'acquisition d'un chien, de leur faire prendre conscience qu'ils s'engagent dans un processus personnel et social sur le long terme, où le plaisir de la compagnie et de l'utilisation d'un chien, doit toujours être en accord avec la responsabilité face à autrui.

Au vu de ce qui précède, une liste des personnes habilitées à dispenser ces cours est à votre disposition au secrétariat de la mairie

RAPPEL DECHETS COMPOSTABLES

Ci-dessous, nous vous rappelons la liste des déchets qui sont acceptés dans le conteneur à compost :

- * Epluchures
- * Coquilles d'œufs
- * Thé - marc de café
- * Restes de repas
- * Fleurs fanées
- * Cendre de bois
- * Mauvaises herbes
- * Gazon
- * Feuilles mortes
- * Aiguilles de pin
- * Restes de laine
- * Litière d'animaux



Pour les tailles de haies, d'arbustes ou de rosiers, les branches ne doivent pas dépasser la grosseur d'un pouce.

Par contre, nous vous demandons instamment de ne pas mettre de plastique, de sacs, de pots ni de gros bois. Les grosses branches ainsi que le gros bois peuvent être déposés gratuitement, par les habitants au Chemin de Veigy n° 100 à Corsier (Compostière rive gauche).

BALCONS FLEURIS

Comme chaque année, vous avez la possibilité de vous inscrire individuellement au concours des balcons fleuris. Les personnes intéressées peuvent demander un bulletin d'inscription, auprès du secrétariat des balcons fleuris : par téléphone 022 732 46 82 (répondeur), par mail à l'adresse secrétariat-sgh@freesurf.ch ou sur le site internet www.sgh-geneve.ch.

Préposé communal à la culture des champs

Répondant aux exigences cantonales et fédérales en matière de surveillance pour la culture des champs, le Maire a pour tâche de désigner un Préposé communal à la culture des champs. Celui-ci, délégué auprès du Service cantonal de l'Agriculture est chargé d'exécuter les tâches qui lui sont confiées par ledit service, en particulier, contrôler les données fournies par les exploitants en matière de production végétale et vérifier le respect des conditions et charges précisées dans les ordonnances fédérales liées à l'agriculture.

Pour la commune de Gy, Monsieur Aymon BURGDORFER, agriculteur à Gy et conseiller municipal, a assuré depuis de très nombreuses années cette fonction importante dans notre commune agricole. Faisant valoir son droit à une « retraite » bien méritée, Monsieur BURGDORFER a été remplacé dès le 1^{er} janvier 2008 par Monsieur Jean-Marc FONJALLAZ, également exploitant viti-agricole à Gy et conseiller municipal, qui devient le nouveau Préposé à la culture des champs de la commune.

Un grand merci à Monsieur BURGDORFER pour son dévouement ainsi que pour l'ensemble du travail accompli durant son mandat et félicitations à Monsieur FONJALLAZ pour cette belle « promotion ».



VOTATION DU 1ER JUIN

Veillez prendre bonne note qu'en raison de la vogue, le local de vote est déplacé au

PAVILLON SCOLAIRE
RTE DE GY
EN FACE DE LA POSTE

